



**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE  
L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE**



**REUNION  
COMMISSION DES DROITS DE LA FEMME DANS LES  
PAYS EURO-MÉDITERRANÉENS**

**ROME, jeudi 3 mars 2011**

**10h30-13h00**

**Co-présidence**

**Mme DALL'AGNOL (Luxembourg)**

**ET M. SILVESTRIS (Parlement européen)**

En l'absence de la présidente de la Commission des droits de la femme dans les pays euro-méditerranéens, les vice-présidents Mme Claudia Dall'Agnol (Chambre des Députés du Luxembourg) et M. Sergio Silvestris (Parlement européen) président ensemble la réunion du 3 mars 2011.

M. Sergio Silvestris ouvre la réunion et demande aux participants d'excuser la présidente de la commission, Mme Afifa Salah, qui n'a pu se rendre à Rome eu égard à l'actualité politique en Tunisie.

Les délégations suivantes ont participé à la réunion :

Composante sud : Algérie, Jordanie, Maurétanie, Maroc, Palestine.

Composante nord : Belgique, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Monaco, Roumanie, Suède, Parlement européen.

### **1.) Adoption du projet d'ordre du jour**

M. Silvestris passe en revue les points à l'ordre du jour. Sur proposition de la délégation marocaine, un point est ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit d'un point concernant la situation des femmes dans les pays de la rive sud de la Méditerranée touchés par des soulèvements populaires.

### **2.) Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2010**

Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2010 a été soumis par la délégation tunisienne et distribué par mail la semaine précédant la réunion. Il n'y a point d'observations de la part des délégations présentes; le procès-verbal est adopté sans modification.

### **3.) Communications de la présidence**

Il n'y a pas de remarques concernant ce point.

### **4.) Adoption du projet de recommandation de la Commission**

Le président demande alors aux rapporteurs de présenter leurs contributions. Pour rappel, la Commission des droits de la femme avait pour mandat de préparer les recommandations sur deux sujets très importants en vue de leur adoption en séance plénière:

- **La femme et l'analphabétisme dans la région euro-méditerranéenne**  
Rapporteurs: Mme. Malika BENARAB-ATTOU (PE) et Mme. Fatiha BAKKALI (Maroc)
- **Promotion du rôle de la femme: son implication dans la vie économique comme meilleur moyen pour accéder aux postes de prise de décision**  
Rapporteurs: M. Marc TARABELLA (PE) et Mme Kalthoum WARDAH (Syrie)

Au sujet du deuxième rapport, M. Tarabella du Parlement européen note que la co-rapporteuse, Mme Wardah n'avait pas soumis de contribution écrite, et qu'il n'y avait donc qu'un seul rapporteur pour ce point à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les rapports, le président indique qu'aucun amendement écrit n'a été soumis par les délégations en amont de la réunion. Les délégations ont toutefois la possibilité de soumettre des amendements oraux.

### **La femme et l'analphabétisme dans la région euro-méditerranéenne**

Mme Bakkali du Parlement marocain présente alors son rapport.

La notion d'"analphabétisme", chez les peuples de la rive sud de la Méditerranée, n'a pas la même signification qu'en Occident. De fait, être analphabète dans le sud de la Méditerranée c'est ne pas savoir ni lire ni écrire, tandis que l'alphabétisation signifie l'effort de lutte contre cette forme d'ignorance.

En revanche, il est question en Occident de l'analphabétisme fonctionnel, en ce sens qu'un grand nombre de fonctionnaires ne répondent pas nécessairement aux exigences du marché du travail en termes de performance professionnelle, de réactivité et d'adaptabilité aux changements technologiques rapides.

Pour les pays du sud de la Méditerranée, les statistiques font ressortir une progression sensible en matière de lutte contre l'analphabétisme et de promotion de la société du savoir, action qui demeure toutefois en deçà des ambitions et des attentes. Le taux d'analphabétisme a été en effet ramené à environ 43 % au milieu des années 1990 contre 60 % en 1980, et le taux d'éducation des femmes a triplé depuis 1970.

En dépit de ces progrès, les pays arabes comptent aujourd'hui entre 60 et 65 millions d'adultes illettrés, dont les deux tiers sont des femmes.

La problématique de l'accès à l'enseignement supérieur, fondement de toute entité politique désireuse d'avoir une place dans le concert des nations civilisées, reste l'une des principales pierres d'achoppement qui se dressent devant les efforts du développement humain dans le domaine éducatif.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur ne dépasse guère 13 %, qui reste largement en dessous des taux prévalant dans les pays industrialisés, lesquels taux peuvent atteindre 60%.

Il en découle que le service de l'enseignement de qualité ne doit pas être l'apanage de nantis capables d'en assumer les dépenses, au grand dam des démunis et des ménages à revenu moyen qui se trouvent dans l'incapacité de financer les études supérieures de leurs enfants.

Parmi les propositions formulées pour améliorer l'infrastructure de l'éducation publique dans les pays du sud de la Méditerranée, celle visant à porter de 6 à 10 ans au moins la durée du cycle d'enseignement obligatoire.

Si l'on prend en ligne de compte ce phénomène planétaire de la mondialisation, régie par la loi du plus fort, et le fait que l'avenir appartient à ceux qui s'organisent le mieux, savent jouer leurs cartes et, avant tout, gérer leurs priorités, on se rendra à l'évidence selon laquelle les temps ne sont pas à notre avantage et nous incitent à agir de manière efficiente.

Reste qu'il y a des lueurs d'espoir dans notre ciel : il s'agit du million d'immigrés arabes résidant dans les pays d'occident et disposant de compétences scientifiques qu'il convient de prendre en considération. Il est impératif de jeter des passerelles entre cette communauté et la mère-patrie afin qu'elle puisse contribuer à la dynamique scientifique dans les pays d'origine.

## **L'analphabétisme dans les pays de la rive sud de la Méditerranée**

Le phénomène d'analphabétisme enregistre encore aujourd'hui des proportions élevées dans les pays du sud de la Méditerranée, se dressant en obstacle devant leurs efforts de développement. Les pays arabes comptent plus de 60 millions d'illettrés, dont le tiers des femmes, selon le rapport sur la connaissance dans le monde arabe.

D'après ce rapport, 9 millions d'enfants ne prennent pas le chemin de l'école et 400 enfants quittent l'école annuellement, particulièrement dans le cycle primaire, ce qui porte un coup sévère aux efforts des gouvernements qui sont d'une volonté politique de généraliser la scolarisation.

Dans les pays du Maghreb, le taux de déscolarisation se situe entre 2 et 6 % pour la cinquième année du cycle primaire. En général, les filles demeurent les premières victimes du phénomène de déperdition scolaire avec un taux de 58,4 %. Ce taux est de l'ordre de 40 % parmi les enfants des zones rurales dans certains pays de la région. A cet égard, une étude réalisée par le secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle, en coopération avec l'Unicef, sur «La non scolarisation au Maroc», a calculé les bénéfices que le Royaume aurait pu tirer s'il ne traînait pas ce taux élevé d'analphabètes. Chaque année d'étude supplémentaire passée dans le primaire, constate ce rapport, est susceptible de procurer 12,7% d'augmentation de salaire contre 10,4% dans le secondaire. Le gain est plus élevé d'environ un point pour les filles. En bénéfices nets, le manque à gagner total pour la société représente pratiquement un demi-pourcentage du PIB de l'année 2004, estimé à près de 2, 8 milliards de DH.

C'est la raison pour laquelle le Maroc a mené des programmes d'enseignement formel et d'éducation non formelle comme deuxième chance pour la lutte contre le décrochage scolaire.

A l'instar des pays du sud de la Méditerranée, le pays a également mis en œuvre des programmes post-alphabétisation destinés aux adultes en vue de les qualifier professionnellement, tout en y associant de nouveaux partenaires gouvernementaux : la Direction générale des collectivités locales, le Conseil consultatif des droits de l'Homme, l'Agence de partenariat pour le développement.

Le Royaume a impliqué dans cet effort des entreprises et des associations (32.000 associations) de même qu'il a bénéficié d'un soutien dans le cadre de la coopération internationale.

Les rapports arabes et internationaux soulignent que huit Etats seulement atteignent les moyennes requises en matière d'accès à l'enseignement, soit entre 85 % et 95 %, et ce grâce à la mise en œuvre de l'enseignement obligatoire jusqu'à la fin du premier cycle. Parmi ces pays figurent la Jordanie, la Palestine, le Liban, la Tunisie, le Maroc et la Syrie, qui ambitionnent de parvenir à l'élimination de l'analphabétisme à l'horizon 2020.

En effet, la Jordanie œuvre pour la promotion de l'éducation durable pour se mettre au diapason des exigences de la mondialisation et de l'économie du savoir et relever les défis qui en découlent, alors que l'Algérie consacre 750 millions de dollars aux programmes d'alphabétisation qui profitent à 17 % de la population (34 millions personnes) en milieu urbain comme en milieu rural. Selon les statistiques, 22 wilayas algériennes enregistrent des taux élevés d'analphabétisme.

Pour sa part, la Tunisie a agi, par le biais du programme national d'alphabétisation des adultes, pour la réduction à 10 % en 2009 le taux d'analphabétisme à travers le pays parmi les catégories actives de moins de 60 ans, en consécration du droit à l'éducation pour tous et afin d'accompagner les mutations rapides dans le monde.

C'est ainsi que le taux d'analphabétisme a été ramené à moins de 21 % dans le pays. De même, le programme national d'alphabétisation des adultes a permis d'engager, dans un cadre contractuel, 5.994 instituteurs dont 3.917 titulaires de diplômes supérieurs.

En Turquie, l'analphabétisme ne touche que 10 % de la population. La ville d'Istanbul compte, à elle seule, 18 universités et les femmes sont hautement formées, comme en témoigne la forte présence de l'élément féminin dans le corps professoral universitaire avec une proportion de 21,5 %.

Après la présentation du rapport, M. Silvestris ouvre le débat sur le premier rapport et exhorte les membres de la commission à adopter les recommandations de la commission à l'unanimité, afin de lancer un signal fort à la plénière.

Le co-président souligne que l'éducation est un droit fondamental, et qu'il faut trouver les moyens nécessaires pour appliquer ce droit en pratique dans tous les pays. Il reconnaît que l'analphabétisme est un problème qui se pose particulièrement pour les femmes. En outre, le lien entre l'illettrisme et la pauvreté est évident. Ce constat est d'autant plus grave que si l'on considère que l'analphabétisme se nourrit de la pauvreté et de l'ignorance et constitue un terreau fertile pour la violence et l'extrémisme.

La délégation palestinienne observe que la femme est un acteur économique et qu'il est important que les femmes soient totalement intégrées à la vie économique. Dans ce contexte, l'accès des femmes aux universités doit être garanti, de préférence par une législation adéquate.

La délégation suédoise souligne l'importance de modèles pour le domaine de l'éducation des femmes. Ces modèles peuvent constituer une motivation pour les femmes désirant s'éduquer.

La délégation hongroise ajoute que l'analphabétisme dans les pays de la rive nord de la Méditerranée est souvent un problème des minorités. La forme que peut prendre cet analphabétisme diffère de celle que l'on rencontre du côté sud de la Méditerranée. Pour autant, le problème est réel pour les pays de la rive nord.

Selon la délégation algérienne, les chiffres cités lors de la présentation du rapport concernant l'Algérie ne sont pas exacts et demande que ces chiffres soient redressés. Pour l'Algérie, la lutte contre l'analphabétisme constitue une priorité. Ainsi, par exemple, la scolarisation est obligatoire et les allocations familiales permettent de s'éduquer.

### **Promotion du rôle de la femme: son implication dans la vie économique comme meilleur moyen pour accéder aux postes de prise de décision**

M. Marc Tarabella présente alors les points saillants du deuxième rapport : « Promotion du rôle de la femme : son implication dans la vie économique comme meilleur moyen pour accéder aux postes de prise de décision. »

L'assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

#### 1. Le genre dans le partenariat euro-méditerranéen

- Insiste sur l'importance de continuer à approfondir l'analyse de la place accordée aux droits des femmes dans le partenariat euro-méditerranéen, en insistant notamment sur les améliorations à introduire en la matière et sur le soutien accru qui devrait être apporté aux organisations de la société civile œuvrant en ce domaine, afin que les nombreuses initiatives engagées puissent recevoir de l'UE le soutien qu'elles méritent;

- Demande à intégrer le genre dans les accords d'association, en y introduisant une dimension expresse sur la protection des droits des femmes et à poser leur participation dans le cadre des négociations sur les accords d'association comme une condition essentielle pour une mise en œuvre équilibrée de la future zone de libre échange; suggère d'accroître l'efficacité de l'intégration de la dimension hommes-femmes dans le dialogue politique avec les pays partenaires, en mettant en place des partenariats efficaces avec, notamment, les pouvoirs publics, la société civile, les milieux universitaires et les organisations internationales, pour un dialogue portant sur l'égalité des sexes et le développement;

## 2. Les engagements de la Commission européenne

- Demande à la Commission européenne et à l'UpM des informations sur la réalisation effective des engagements financiers pour soutenir la participation active des femmes à la vie économique et sociale et au développement, des programmes d'action visant à la promotion de l'éducation et de la formation des femmes, à l'accès au marché du travail, ainsi que la promotion du rôle de la femme dans domaine de l'entreprise;

- Demande à la Commission de renforcer son rôle d'investisseur et de partenaire et d'élaborer des orientations spécifiques pour des investissements responsables permettant de réduire les inégalités sociales;

- Recommande à la Commission de soutenir financièrement les organisations et associations de la société civile luttant contre les stéréotypes sur le travail des femmes.

## 3. Le microcrédit

Recommande la promotion des programmes de microcrédit pour aider les femmes entrepreneurs face à certaines lois qui restreignent l'accès au crédit bancaire pour les femmes; considère que les programmes de microcrédit doivent faire partie d'un ensemble d'interventions, comprenant la formation pour l'apprentissage des compétences nécessaires au marché du travail, ainsi que la facilitation de l'accès à la terre et autres biens et ressources; conseille à la Commission d'encourager les Etats membres à prendre exemple sur le Maroc afin de promouvoir la micro-finance et aider à développer l'accès aux microcrédits.

## 4. La place des femmes dans le dialogue social

Encourage la participation des femmes dans les domaines du dialogue social et de la négociation collective et, notamment, une représentation accrue des femmes dans les secteurs économiques marginalisés; considère que les syndicats doivent être renforcés et les associations professionnelles doivent être engagées dans un dialogue social qui

intègre la dimension de genre, en adoptant des quotas pour les femmes dans les postes de direction;

#### 5. Les mesures à mettre en place

- Insiste sur le fait qu'il faut traduire en décisions politiques et en actions concrètes les conclusions et recommandations de la Conférence interministérielle Euro-Med des 11 et 12 novembre 2009 à Marrakech sur "le renforcement du rôle des femmes dans la société", notamment en ce qui concerne la création d'un observatoire euro-méditerranéen sur l'égalité femme-homme et d'un réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur les études de genre, comme lieu de rencontres et banque de projets de développement local à travers les femmes de la région;

- Demande que les décisions prises lors de la Conférence ministérielle de Marrakech soient incluses dans les conclusions de toutes les réunions ministérielles euro-méditerranéennes, et de faire en sorte qu'elles soient complètement et efficacement intégrées aux instruments existants, à savoir la PEV, l'UpM et les plans d'action nationaux des pays partenaires, ainsi qu'à tous les accords de partenariat régionaux;

#### 6. Une reconnaissance de la citoyenneté des femmes

Recommande de reconnaître la citoyenneté pleine et entière à toutes les femmes qui vivent dans l'espace euro-méditerranéen, y compris les femmes migrantes, et de garantir leurs droits sociaux, politiques, économiques et juridiques, ce qui inclut, entre autres, la reconnaissance de leurs droits égaux à l'héritage, à la propriété et à la cession des terres, à l'accès à l'emploi et principe "salaire égal à travail égal", etc.

Lors du débat, la question de la libéralisation des visas pour les étudiants des pays de la rive sud est soulevée. Deux délégations (celle de la Suède et de l'Hongrie) soutiennent qu'il faut incorporer la libéralisation des visas parmi les recommandations. Les membres de ces délégations insistent sur l'importance de la libre circulation et la mobilité entre les deux rives de la Méditerranée. Après un débat sur ce point, un amendement de compromis est proposé stipulant que la politique européenne de voisinage (PEV) doit davantage mettre l'accent sur le droit à l'éducation, « *par la promotion de la délivrance des visas pour les étudiants et les professeurs* ».

Un autre amendement oral concerne l'article 15 de la recommandation. Il est proposé d'ajouter que les organisations et les associations de la société civile luttant contre les stéréotypes sur le travail des femmes et qui travaillent sur « *des projets spécifiques* » soient soutenus financièrement.

Finalement, il est proposé que l'article 16 soit amendé et de promouvoir les programmes « *appropriés* » de microcrédit pour aider les femmes entrepreneurs face à certaines lois qui restreignent l'accès au crédit bancaire pour les femmes.

Après cet échange de vues, les membres de la commission adoptent les amendements avec deux abstentions (Belgique et Parlement européen). ç

Il est décidé de soumettre les recommandations annexées à l'assemblée plénière.

## **5.) La situation des femmes dans les pays de la rive sud de la Méditerranée touchés par des soulèvements populaires**

Etant donné l'heure avancée après la discussion sur les recommandations, la présidence demande aux membres de reporter ce point à la prochaine réunion. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

## **6.) Date et lieu de la prochaine réunion**

Considérant les circonstances très particulières dans lesquelles s'est tenue la réunion de commission, une date et un lieu pour la prochaine réunion n'ont pas pu être fixés. Les co-présidents tiennent à remercier les participants de leur présence, de leur travail et de leur compréhension pour les petites lacunes dans l'organisation de cette réunion qui s'est tenue dans des circonstances exceptionnelles.

Il est décidé que Mme Dall'Agnol (Luxembourg), vice-présidente de la commission, remplace Mme Salah à la réunion du Bureau élargi le 3 mars 2011.

Mme Chellouche (Algérie, vice-présidente) présentera les recommandations de la commission en séance plénière du 4 mars 2011.

La décision à propos de la date et lieu de la prochaine rencontre de la commission est laissée à la délégation tunisienne qui exerce la présidence de cette commission.